

AFFAIRE N° 11 - EMPRUNT de 44.816.764. frs.CFA. auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE pour divers travaux.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Dans sa séance du 18 Septembre dernier, le Conseil Municipal avait arrêté ainsi qu'il suit la liste des bâtiments communaux détruits ou endommagés et qu'il convenait de reconstruire au moyen d'un crédit de 50 Millions de francs mis à notre disposition, à titre de prêt, par la Caisse Central de Coopération Economique :

- construction d'une Mairie à Ste-Clotilde	10.084.200.- Fr CFA
- construction d'une Cure à Sainte-Clotilde.....	3.223.500. "
- construction d'une Eglise à la Bretagne.....	18.456.000. "
- construction de 2 classes à la Montagne.....	2.620.353.- "
- construction de 50 logements sur le terrain PRIMAT.....	6.442.096. "
- complément pour construction d'un sanitaire au Bois-de-Nèfles (nous pourrions obtenir sur les crédits Barangé de l'année 1964, 50 % du montant de l'opération engagée, soit 1.735.615.fr. Il conviendrait de prendre la différence au titre de l'emprunt, soit	1.735.615. "
	<hr/>
	42.541.764. frs.
	=====

Le devis concernant les travaux de reconstruction d'une salle de réunion et de magasins, de logement pour le concierge et le gardien, n'ayant pu être terminés en temps utile, il avait été décidé que ces travaux feraient l'objet d'une demande d'emprunt complémentaire qui serait adressée ultérieurement à la C.C.C.E. Ces devis sont maintenant établis et s'élèvent à la somme de 44.816.764.fr. CFA.

En définitive, il a été décidé d'établir des dossiers d'emprunt séparés :

- 1°) d'un montant de 15.000.000. de frs.CFA. pour les travaux de reconstruction de l'Eglise de la Bretagne, la Commune prenant à sa charge la différence du devis (somme inscrite au budget de 1964 - de frs. 3.456.000.-) ;
- 2°) d'un montant de 44.816.764. frs.CFA. se décomposant comme suit :

- construction d'une Mairie à Sainte-Clotilde.....	10.084.200.-
- construction d'une Cure à Sainte-Clotilde.....	3.228.500.-
- construction de 2 classes à la Montagne.....	2.620.353.-
- construction de 50 logements sur le terrain PRIMAT..	6.442.096.-
- complément pour construction d'un sanitaire au Bois- des-Néfles	1.735.615.-
- reconstruction d'une salle de réunion, de magasins,	13.321.000.-
- Garages.....	980.000.-
- Démolition - Aménagements.....	3.000.000.-
- Deux logements type F.3.....	3.410.000.-
	<hr/>
	44.816.764.-
	=====

Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité les propositions du Maire et vote, en conséquence, un emprunt de la somme de 44.816.764. frs.CFA. à contracter auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique aux conditions de cet Etablissement.

Il s'engage à inscrire en dépenses obligatoires au budget de la Commune les semestrialités d'amortissement et d'intérêts correspondants.

Il est, en outre, précisé que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat après la réalisation du prêt, devront obligatoirement être affectées, après leur encaissement, à des remboursements anticipés .

Approuvé

St Denis, le 6/4/64

En le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: J. Claudon